

Intervention au CTP du 12 décembre 2012

Monsieur le Président du Comité Technique Paritaire,

Depuis plusieurs années, le contexte économique et politique accroît de façon alarmante l'appauvrissement des salariés, tout particulièrement dans la fonction publique. Depuis 6 mois la nouvelle majorité n'a pris aucune mesure rompant avec la politique salariale désastreuse de ses prédécesseurs.

La dernière augmentation de salaire en juillet a été de 2% du SMIC. Un agent à l'échelle 3 n'a perçu en plus que 26 € net mensuel, pour ne plus être en dessous du salaire minimum (perte de 7% en 5 ans), nous sommes bien dans la paupérisation de la Fonction Publique Territoriale.



Non seulement nos salaires de base sont en chute libre (-13,09% sur le point d'indice depuis le 1^{er} janvier 2000) mais il faut également que nos carrières soient écrasées localement par des orientations budgétaires que nous contestons (les fameux ratios) auxquels s'ajoute des ponctions supplémentaires (exemple augmentation de la cotisation CNRACL en novembre). Nous vous demandons de veiller à ce qu'aucun agent à temps plein de la collectivité n'ait un salaire en dessous du SMIC.

L'effet prime (Régime Indemnitaire) en 20 ans a doublé. Seulement, primes et traitement indiciaire ce n'est pas du tout la même chose. Et OUI !!! Pour le calcul des pensions de retraites des fonctionnaires, les primes c'est quasiment zéro. C'est une arme de guerre contre la grille indiciaire et la Fonction Publique de carrière.

Pour La CGT, il n'est pas question que les agents de la Fonction Publique soient sacrifiés sur l'autel de la résorption de la dette publique détenue par les marchés et les spéculateurs.

Aussi, compte tenu de tous ces facteurs, vous comprendrez aisément Monsieur le Maire que La CGT ne peut pas s'inscrire dans un processus qui restreint davantage ce que permet encore le statut de la Fonction Publique Territoriale.

La CGT estime que les ratios proposés vont à l'encontre d'une carrière plus linéaire et reconnaissante des savoirs acquis par l'ancienneté.

Quand est-il en 2012 ? La CGT ne peut évidemment pas se satisfaire d'un **17,17%** pour la catégorie **C**, **11,43%** pour la **B** et encore moins d'un **11,63%** pour les **A**, et s'abstiendra donc sur ce dossier.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, de faire un effort significatif envers les personnels, effort particulièrement attendu en cette période de rigueur supportée en grande partie par les ménages.

Vous avez conscience, Monsieur le Président, de la faiblesse des salaires et vous avez aujourd'hui la possibilité d'y remédier en partie.

Nous réitérons donc notre demande d'avancement à 100 % pour tous les personnels qui le peuvent.

Nous vous rappelons également notre souhait que la Ville de La ROCHE-SUR-YON fixe un ratio à 100% en CTP pour donner du sens à la CAP qui suivra.

